



Rapporteur : M. COULOMBEL

48510

36 - Logement

### Convention de partenariat avec l'Agence immobilière à vocation sociale de Rennes Métropole

Le lundi 18 septembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h05.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative au vote du budget primitif ;

## Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a défini comme un des axes d'interventions prioritaires de sa politique de l'habitat le développement de l'offre locative sociale privée en direction des personnes modestes ou fragiles. En effet, l'offre de logements locatifs sociaux publics nécessite d'être élargie via la recherche de logements locatifs maîtrisés dans le parc privé.

Pour ce faire, depuis 2005, le Département conventionne avec l'Agence immobilière à vocation sociale. Cette agence est un établissement de la société coopérative d'intérêt collectif ALFADI issue de la fusion, en juin 2022, de l'association ALFADI, de l'Agence immobilière à vocation sociale de Rennes Métropole et de l'hôtel social Hisséo.

L'Agence immobilière à vocation sociale a pour mission de capter et gérer des logements du parc privé sur le territoire de Rennes Métropole au bénéfice de populations défavorisées, confrontées à un problème grave de logement. Elle apporte aux bailleurs privés des garanties locatives. A ce jour, elle assure la gestion d'un parc de 750 logements.

L'Agence immobilière à vocation sociale gère également un hôtel social, Hisséo, situé à proximité de la gare de Rennes. Cet établissement est ouvert aux personnes qui disposent de ressources modestes, en déplacement à Rennes ou dans l'agglomération pour une courte durée : travailleurs mobiles, jeunes en insertion ou en formation professionnelle. Dans le cadre du conventionnement avec le Département, un quart des admissions est réservé à des jeunes de moins de trente ans, aux faibles ressources et en dynamique d'insertion professionnelle.

L'Assemblée départementale a décidé le maintien de ce partenariat pour l'année 2022 lors du vote du budget primitif.

Une nouvelle convention, jointe en annexe, est proposée pour le soutien financier de :

- 37 000 € pour le fonctionnement de la structure sur son activité de captation de 15 nouveaux logements et de gestion locative associée ;
- 23 000 € pour le fonctionnement de l'hôtel social Hisséo.

## Décide :

- **d'attribuer les subventions, pour un montant total de 60 000 €, au profit de la société coopérative d'intérêt collectif ALFADI, selon les modalités détaillées dans la convention et dans les tableaux joints en annexe ;**
- **d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la société coopérative d'intérêt collectif ALFADI relative à la captation de nouveaux logements, à la gestion locative associée et au fonctionnement de l'hôtel social Hisséo pour l'année 2023, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.**

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 20 septembre 2023

ID : CP20231712

Pour extrait conforme